

**ANNEE 2019**

*Délibération n°*

**20190034**

SEANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Date de convocation : 07/06/2019

Date d'affichage : 18/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

*Adopté à l'unanimité*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 juin 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Ms Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS (pouvoir à Mme Dominique VIGIER), Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°1 : Création d'un poste d'adjoint territorial  
d'animation à temps complet**

Rapporteur Mme Dominique. GALLOT :

Mme GALLOT rappelle qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

– les suppressions d'emplois, sauf dans le cadre d'avancement de grade,

– les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

Mme GALLOT explique qu'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) a été conclu le 4 juillet 2016, pour une durée de 3 ans, suite à une convention conclue avec l'Etat le 26 mai 2016.

L'agent recruté dans ces conditions (contractuel de droit privé), exerce ses fonctions au sein du service enfance-jeunesse de la mairie de Bassussarry, depuis juillet 2016 et donne toute satisfaction.

Considérant qu'au terme de la date d'échéance du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi il sera nécessaire d'embaucher un agent à temps complet, au vu des effectifs des enfants fréquentant la garderie périscolaire et le centre de loisirs.

Considérant que l'agent en CAE depuis 3 ans au sein de l'équipe municipale, donne entière satisfaction dans l'exercice de ses missions,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- De nommer l'agent mentionné ci-dessus en qualité d'adjoint d'animation stagiaire à compter du 4 juillet 2019.

Invité à se prononcer,

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 20180028 du 14 juin 2018 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet compte tenu des éléments précités ;

- **APRES** avoir entendu les explications complémentaires,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **DECIDE** de créer à compter du 4 juillet 2019, un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation,
- **PRECISE** que ces modifications seront portées au tableau des effectifs,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY**





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/06/2019